



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Joël GROSJEAN - Patrick LYOT - Valérie TARDY - Jean-Marc TRAHAND - Roland SCHULTZ - Dominique DASSONVILLE

Convoqués en séance ordinaire le 19 MAI 2014 à 20 h 00.

Excusé ayant donné pouvoir : Pierre-Yves FICHET à Joël GROSJEAN - Thibaut FOUGERAS à M-Thérèse LAGRANGE

Désignation d'un secrétaire de séance : Gérard BUONO

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 25/04/2014, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Désignation des membres du CCAS et de la CCID
2. Révision du PLU - projet d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur pour l'assainissement
3. Affaires viticoles / agricoles
 - Echange de parcelles
 - Bail arrivant à échéance
 - Proposition de vente de parcelles
4. Aménagement d'une boulangerie/supérette : proposition d'avenants au marché initial
5. Télétransmission des actes avec la Préfecture : proposition d'avenant
6. Contrat de délégation par affermage avec la Lyonnaise des eaux : proposition d'avenant
7. Admission des sommes en non-valeur - Budget assainissement
8. Convention de mise à disposition gratuite des salles communales avec les associations igéennes
9. Budget formation des élus
10. Devis divers
11. Informations diverses

1^{ER} POINT : Nomination des membres du CCAS et désignation des membres de la CCID

CCAS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 25 avril 2014, le conseil municipal a fixé à 12 le nombre le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par Mme le Maire.

Concernant les 6 membres élus, sont désignés : Chantal COURDIOUX - Valérie TARDY - Patrick LYOT - Marie-Thérèse LAGRANGE - Thibaut FOUGERAS - Christiane DUVERNAY.

Concernant les 6 membres extérieurs, seront nommés par arrêté municipal :

Au titre des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : M. Joël RONGIER, administrateur de La Relance.

Au titre des associations familiales : Mme Florence DESRAYAUD (UDAF).

Au titre des associations de retraités et des personnes âgées : M. Michel AVELLANEDA, Président du Club de l'Amitié d'Igé.

Au titre des associations de personnes handicapées : Mme Gisèle THEVENET (SESAME AUTISME).

Et également, M. Maurice BOITIER et Mme Nadine TARLET.

CCID

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 04 juin 2014.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

2^{ème} POINT : Révision PLU – projet d'établissement d'un schéma directeur pour l'assainissement

Mme le Maire fait part à l'assemblée de l'avis des services de l'Etat concernant l'arrêt projet du PLU.

Cet avis est favorable sous réserve d'établir un schéma directeur d'assainissement.

Mme le Maire explique également que l'Agence Technique Départementale peut apporter assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- S'engage à réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement dans le cadre d'un schéma directeur
- De souscrire à l'option phase opérationnelle proposée par l'Agence Technique Départementale et d'approuver le versement de la cotisation complémentaire (1 € par habitant).

3^{ème} POINT : Affaires viticoles et agricoles

- Echange de parcelles

Renseignements pris, Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est possible de réaliser un échange de parcelles de même valeur et de même surface.

Elle rappelle qu'en 2013, il a été réalisé un réseau d'assainissement au chemin du Moulin Tranche Poids et qu'au vu du tracé de cette canalisation il convient de régulariser la situation.

Le 21 octobre 2013, une délibération a été actée portant acquisition de la parcelle susmentionnée. En contrepartie, la commune d'Igé cède une partie des parcelles communales cadastrées D n° 46 et 50 pour une superficie identique (1 330 m²).

Suite au détachement de 1 330 m² des parcelles D n° 46 et 50, le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites établi par le cabinet MONIN-GELIN à Cluny indique une modification du parcellaire cadastral en date du 18/02/2014 : section D n° 595.

Il est donc proposé l'échange suivant et de diviser en parties équitables les frais notariés :

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve et autorise le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude de Maître CHATELOT-FAVRE TAYLAZ à Lugny et décide de la prise en charge de la moitié des frais notariés.
- Bail arrivant à échéance

L'EARL Curtenelle avec laquelle la Commune a signé un bail pour la location de vignes en 1990, arrivera à échéance le 11 novembre 2015. La commission Viticulture se réunira prochainement pour statuer sur cette affaire.

- Proposition de vente de parcelles

La commission Viticulture s'est réunie le 12 mai 2014 pour étudier la demande de M. James CARPI pour l'acquisition d'une parcelle communale pour plantation de vignes AOC, cadastrée section H n° 294 au lieu-dit En Vernays pour une superficie de 10 504 m².

Il ressort qu'après étude de la demande par la commission, il sera proposé à M. Carpi la location de la parcelle pour une durée de 3 ans, pour plantation de syrah.

4^{ème} POINT : Aménagement d'une boulangerie/supérette : proposition d'avenants au marché initial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de conclure les avenants ci-après détaillés et d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Attributaire : ENTREPRISE BRAGIGAND - ZA Pré de Lit - BP 9 - 71960 PRISSÉ

Marché initial du 02/09/2013 : 64 989.10 € HT

Avenant n° 01 - montant : 2 470.60 € HT

Avenant n° 02 - montant : - 2 562.40 € HT

Nouveau montant du marché : 64 897.30 € HT

Attributaire : SARL J. MERLE - 71960 BUSSIÈRES

Marché initial du 02/09/2013 : 44 030.46 € HT

Avenant n° 1 - montant : -770.00 € HT

Nouveau montant du marché : 43 260.46 € HT

Attributaire : Entreprise BERRY - 122 zone de la Teppe - BP 17 - 01380 ST ANDRE DE BAGÉ

Marché initial du 02/09/2013 : 30 245.50 € HT

Avenant n° 1 - montant : 3 396.14 € HT

Nouveau montant du marché : 33 641.64 € HT

Attributaire : ENTREPRISE TÊTE SAS - Les Poupets - 69840 JULIENAS
Marché initial du 02/09/2013 : 31 514.75 € HT
Avenant n° 1 - montant : 4 303.18 € HT
Nouveau montant du marché : 35 817.93 € HT

Attributaire : ENTREPRISE LAFFAY - La Grande Verchère - 71520 ST LÉGER SOUS LA BUSSIÈRE
Marché initial du 02/09/2013 : 12 321.18 € HT
Avenant n° 1 - montant : - 1 195.00 € HT
Nouveau montant du marché : 11 126.18 € HT

Attributaire : Entreprise LANDRIX - 262 route de Mâcon - En Prôle - 71960 IGÉ
Marché initial du 02/09/2013 : 17 120.11 € HT
Avenant n° 1 - montant : 2 190.69 € HT
Nouveau montant du marché : 19 310.80 € HT

5^{ème} POINT : Télétransmission des actes avec la Préfecture : proposition d'avenant

Signature des actes télétransmis

Madame le Maire rappelle qu'une convention avec l'Etat a été signée le 22 décembre 2010 ayant pour objet la télétransmission en mode dématérialisé des actes soumis au contrôle de légalité dans un but d'efficacité, de rapidité, d'économie des coûts et de développement durable.

L'objet de l'avenant n° 02 repose sur la modification des dispositions concernant la signature des actes télétransmis.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ledit avenant en partenariat avec la Préfecture de Saône-et-Loire.

6^{ème} POINT : Contrat de délégation par affermage avec la Lyonnaise des eaux : proposition d'avenant n° 01

Madame le Maire rappelle que la commune d'Igé a conclu avec Lyonnaise des Eaux un contrat pour la délégation par affermage du service assainissement collectif et non collectif au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 12 ans. Elle informe l'assemblée d'une proposition d'avenant répondant aux exigences de la nouvelle réforme « Construire sans Détruire » présentée par Lyonnaise des Eaux.

L'avenant proposé a pour objet d'engager les modifications nécessaires afin de répondre aux obligations prévues par cette réforme et d'adapter la formule d'actualisation des prix (plusieurs indices INSEE visés dans le contrat initial n'étant plus publiés).

Exposé entendu, le conseil municipal, à 13 voix POUR et 2 abstentions, approuve ledit avenant n° 01

7^{ème} POINT : Admission des sommes en non-valeur - Budget assainissement

Vu la demande d'admission des sommes en non-valeur pour 2013 présentée par M. le Trésorier de la Roche Vineuse,

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à l'écriture d'un mandat au compte 6541 du budget assainissement pour les admissions des sommes en non-valeur suivantes : exercice 2013 - Titre 3 - 2 000.00 €

8^{ème} POINT : Convention de mise à disposition gratuite des salles communales avec les associations igéennes

Madame le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente avec les associations igéennes qui serait considérée comme une subvention en nature.

Pour l'établissement du projet de la convention, la commission Communication - Tourisme - Ecole - Culture - Associations se réunira le jeudi 12 juin 2014 à 18 h 00 en mairie. Le projet sera validé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

9^{ème} POINT : Budget formation des élus

Madame le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Selon l'article du CGCT L 2123-14, le montant maximum du budget formation est fixé à 20 % des indemnités des élus. Un accord de principe est donné par le conseil municipal. Le montant du budget formation sera décidé ultérieurement.

10^{ème} POINT : Devis divers

- ✓ Installation d'un chauffe-eau à la salle des associations : SARL LANDRIX pour 468.24 € TTC - accord à l'unanimité
- ✓ Métallerie pour habillage rampe (vers la salle des associations) : ENTREPRISE TETE pour 1 036.56 € TTC - accord à l'unanimité
- ✓ Pneus arrière du tracteur : STATION DU PNEU pour 2 773.80 € TTC - accord à l'unanimité

11^{ème} POINT : Informations diverses

- Avancement des travaux de la boulangerie-supérette : M. Gateaud informe l'assemblée que les travaux sont en bonne voie d'exécution. La réception aura lieu au mois de juin, sauf imprévu. Le matériel pour la boulangerie sera livré mi-juillet. Le réseau d'éclairage public souterrain sera terminé fin juin, la pose des candélabres environ fin juillet et le tapis d'enrobé début juillet. Il invite l'ensemble des élus à participer aux réunions de chantiers qui ont lieu tous les mercredis à 11 h 00.
- Carrière : l'enquête publique relative à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière et des installations de traitement de matériaux sur la commune d'Igé, présentée par la SAS TRMC aura lieu du mardi 10 juin au mardi 15 juillet 2014 inclus.
Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :
Mardi 10 juin 2014 de 9 à 12 h 00
Mercredi 18 juin 2014 de 14 à 17 h 00
Samedi 28 juin 2014 de 9 à 12 h 00
Jeudi 03 juillet 2014 de 14 à 17 h 00
Mardi 15 juillet de 14 à 17 h 00
Pour l'étude du dossier, la commission carrière se réunira le mardi 17 juin 2014 à 19 h 00.
- Mise en œuvre du plan de lutte contre la flavescence dorée de la vigne : deux traitements sont prévus. Le 1^{er} traitement interviendra entre le 22 et le 28 mai. L'arrêté préfectoral est consultable en mairie.
- Barrière entre les lotissements Les Cadolles et Le Clos Bardot : le cadenas a été retiré afin de permettre le passage sans délai des véhicules de secours. La barrière est toujours en place mais peut rapidement être déplacée sur le côté.
- Rappel de l'arrêté préfectoral (30.07.2001) portant réglementation des bruits de voisinage : dans les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, perceuse, scie.....) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - Les jours ouvrables de 8 à 12 h 00 et de 14 à 19 h 00
 - Les samedis de 9 à 12 h 00 et de 15 à 19 h 00
 - Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h 00
- Convention de stage : la commune accueillera un stagiaire au service espaces verts pour l'année scolaire 2014-2015. En attente de la convention.
- Fermeture mairie et APC durant la période estivale : le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront fermés la semaine 33 (11 au 16 août 2014). Néanmoins, Mme le Maire et les adjoints seront joignables et présents sur Igé.
- Gestion RH : renouvellement pour 1 an du CCD de Mme Sandrine Maselli à raison de 8 h annualisées à compter du 1^{er} juin 2014.
- Demande d'installation une fois par semaine d'un boucher-traiteur : Mme le Maire informe d'une demande d'un boucher-traiteur pour sa venue une fois par semaine sur la commune. Un courrier lui sera adressé pour connaître les modalités de son installation.
- Demande de l'Association du Patrimoine Igéen : l'association propose à ses frais, de faire procéder au nettoyage de la croix se trouvant en bas de la Montée de la Poye et réinscription des lettres. Un avis favorable est donné à l'unanimité. Un courrier sera adressé à l'association et à M. Lacharme propriétaire de la parcelle jouxtant la croix afin qu'il élague ses arbres.
- Cimetière : un banc sera installé à l'extérieur. Plusieurs personnes âgées demandent à ce que le portail dit « du haut » soit en partie ouvert (uniquement un battant) afin de pouvoir accéder plus facilement aux concessions situées en haut du cimetière.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22H 16.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 juin 2014 à 20 h 00

Affiché le 30 mai 2014.

